

Des nouvelles de Salins-Fontaine ...

LETTRE D'INFORMATION MUNICIPALE



Salins-Fontaine
Mairie www.salinsfontaine.fr



Mai 2018 #2

L'action municipale se poursuit

En ce printemps, l'action de l'équipe municipale se poursuit et les chantiers redémarrent : la rénovation des deux appartements de l'ancienne école de Fontaine et la sécurisation de la Palaise au-dessus de la rue du colonel Duboin à Salins sont terminées, les travaux sur la RD 915 ont repris. Tout en entretenant notre patrimoine (nos routes, nos bâtiments), nous préparons l'avenir de notre commune en souhaitant accueillir de nouvelles familles dans le Futur écoquartier, entre la rue Derrière le Château et le Donjon. Un questionnaire est à la disposition des personnes intéressées par le projet en mairie.

Tous ces chantiers et réalisations ont un coût, mais les finances de la commune se portent bien, grâce aux excédents réalisés l'an passé et à la bonne gestion courante. Ce bulletin consacre quatre pages à un dossier de présentation des budgets et taxes 2018, pour vous donner toutes les clés pour comprendre.

Nous réfléchissons également avec vous à l'avenir du grand bâtiment thermal afin qu'il puisse continuer à être un lieu de vie. Une première réunion du comité consultatif a eu lieu le 21 mars, et l'histoire thermique de la commune sera au cœur de la



prochaine exposition qui débutera en juin en mairie.

Faire de la commune de Salins-Fontaine un lieu où il fait bon vivre et où l'on peut travailler, tel est l'objectif que nous nous sommes fixés. Plusieurs pages du bulletin reviennent en images sur les événements de ce printemps, pour les grands comme les enfants. Les 3-12 ans peuvent d'ailleurs prendre part au 2^e concours de dessin organisé cette année autour de l'eau (remise des dessins avant le 1^{er} juin). Alors, incitez-les à saisir crayons et pinceaux !

Votre maire,
Maxime SILVESTRE

**Samedi 28 avril,
inauguration
de la rénovation
des appartements
de l'ancienne école
de Fontaine-le-Puits.**

Pour contacter la mairie

Téléphone : 04 79 24 03 58

Mail : mairie@salinsfontaine.fr

Facebook : Salins-Fontaine

Accueil : Ouvert les
lundis (8h30-12h et 13h30-17h),
mercredis et vendredis (8h30-12h),
jeudis (8h30-12h et 13h30-18h).

Site internet :
www.salinsfontaine.fr



Des Finances en bonne santé !

Dans ce dossier de quatre pages, présentation des principaux chiffres des budgets (principal et annexes) de la commune pour l'année 2018, du fonctionnement des quatre taxes locales, et du détail des subventions et aides accordées cette année aux associations et aux jeunes.

Les Finances communales se portent bien. La Fusion des deux communes en 2016 y est pour quelque chose, puisqu'elle a permis le maintien des dotations de l'Etat pendant trois ans, avec «en prime» un bonus de 5%. Mais ce n'est pas pour autant que la commune dépense à tout va. Bien au contraire.

Tout au long de l'année, nous cherchons à maîtriser, voire diminuer, les dépenses de Fonctionnement tout en maintenant un cadre de vie de qualité pour les habitants et en gardant à l'esprit la volonté de ne pas augmenter la pression fiscale sur nos administrés. A l'exception de l'augmentation de 5% du taux des quatre taxes locales à Salins en 2015, la municipalité s'est engagée à ne pas procéder à de nouvelles augmentations jusqu'à la fin du mandat, si les règles et aides fixées par l'Etat restent dans la configuration actuelle.

Des excédents importants dégagés en 2017

Le 19 mars dernier, les comptes administratif et de gestion pour 2017 ont été adoptés à l'unanimité en conseil municipal. Au-delà de l'exercice de chiffres, la clôture de ces comptes a révélé les excédents dégagés en 2017, qui ont permis de finaliser les budgets primitifs de 2018.

«Pour le budget principal, ces excédents (615 000 € en Fonctionnement, 1,2 million d'euros en investissement) ont ainsi pu être affectés en investissement dans le budget primitif de 2018, évitant à la commune d'avoir à emprunter pour financer les opérations prévues cette année sur le budget principal. Nous arrivons même à dégager une marge de 460 000 € pour des investissements futurs non prévus à ce jour», explique Françoise Crousaz, première adjointe en charge des Finances.

Budget principal : aucun emprunt en 2018

Ces bons résultats s'expliquent par la bonne gestion appliquée au quotidien. Un seul exemple : Salins-Fontaine est l'une des rares communes à faire baisser la masse salariale. A cela s'ajoutent des subventions de l'Etat, avec notamment 40% pour ce qui a trait à la sécurisation, puis un remboursement de la TVA quasi total (soit 16,40%).

Aucun emprunt ne sera donc nécessaire pour la réalisation des 3 078 800 € d'investissement inscrits au budget principal de l'année 2018. Les principaux chantiers sont listés en page suivante.

Les budgets annexes

Les budgets annexes permettent d'établir le coût réel des services (eau, assainissement, électricité) et de déterminer avec précision le prix à payer par les utilisateurs pour équilibrer les comptes. Ces budgets sont également excédentaires en 2017.

Eau et assainissement

Pour rappel, la partie eau ne concerne que Fontaine-le-Puits, le

budget eau de Salins-les-Thermes ayant été transféré au Syndicat des eaux de Moyenne Tarentaise en 2015. L'assainissement concerne l'ensemble du territoire de Salins-Fontaine.

Les comptes 2017 présentent un excédent de 146 000 €.

Le budget primitif 2018 s'équilibre à 116 000 € pour le Fonctionnement et 308 000 € pour l'investissement.

Les principaux chantiers 2018 portent sur la réalisation de la deuxième tranche des travaux sur les eaux usées aux Frasses (raccordement) et la réalisation du schéma directeur d'assainissement. En fonction du montant définitif

des travaux des Frasses, un emprunt sera peut-être nécessaire pour équilibrer le budget du fait de cet investissement important (102 000 € d'emprunt ont été inscrits au prévisionnel 2018 pour 200 000 € de travaux budgétés).

Régie électrique de Fontaine-le-Puits

Les comptes 2017 présentent un excédent de 46 000 €.

Le budget primitif 2018 s'équilibre à 108 000 € en Fonctionnement et 5 900 € en investissement. Pas de gros travaux prévus cette année.

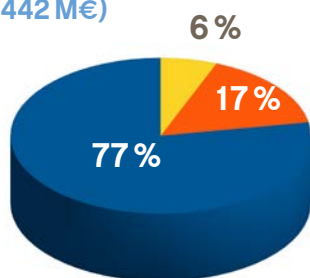
Les grandes lignes du budget 2018

Le budget principal d'une commune se décompose en deux sections, le Fonctionnement (qui comprend les charges de gestion courante) et l'investissement (qui englobe les travaux, projets et leur réalisation). Pour 2018, les deux sections s'équilibrent à 1,442 M€ en Fonctionnement et 3,078 M€ en investissement.

Le Fonctionnement

Les dépenses sont financées par les quatre taxes directes locales, les dotations de l'Etat et quelques recettes diverses.

Recettes de Fonctionnement (total de 1,442 M€)



■ **1 107 000 €**

Impôts et taxes

■ **247 200 €**

Dotations de l'Etat

■ **87 900 €** Produits divers (dont concessions cimetière, locations salle polyvalente, vente de bois, remboursement assurances...)

Principales dépenses de Fonctionnement (total de 1,396 M€ sur un budget de 1,442 M€)



■ **462 500 €**

Autofinancement (épargne destinée à l'investissement)

■ **354 700 €**

Charges de personnel (salaires et Frais assimilés)

■ **130 000 €**

Voirie (entretien, déneigement)

■ **107 000 €**

Cotisations (Service incendie, SIERSS et APTV pour instruction urbanisme)

■ **57 000 €**

Entretien réseaux, bâtiments, Forêts, maintenance, véhicules

■ **48 000 €**

Élus (indemnités et charges sociales)

■ **48 000 €** Frais de contentieux, assurances, prestation de services

■ **46 000 €** Fournitures diverses (administratives, équipement, scolaires, logiciels)

■ **44 500 €** Électricité, chauffage et éclairage public

■ **38 000 €** Dette (intérêts des emprunts)

■ **25 000 €**

Subventions aux associations et aide à la scolarité (lycéens et étudiants)

■ **15 000 €**

Dépenses imprévues

■ **12 000 €**

Fêtes et cérémonies

■ **8 000 €**

Fleurissement

L'investissement

Principales dépenses prévues en 2018 au budget principal et inscrites au Plan pluriannuel d'investissement :

(montants exprimés en TTC, avant la réalisation des travaux, hors subventions possibles et avant consultation des entreprises)

- Aménagement et sécurisation de la traversée du chef-lieu : 1100 000 €
- Travaux de protection du village de Fontaine (dernière tranche) : 250 000 €
- EnPouissement des réseaux secs aux Frasses : 217 000 €
- Sécurisation de la Grande Roche à Salins : 190 000 €
- Sécurisation de la Palaise du Roc à Salins : 108 000 €
- Remboursement des emprunts (capital) : 91 000 €
- Viabilisation des parcelles de la Dame Blanche à Salins : 90 000 €
- Rénovation de l'ancienne école de Fontaine : 89 000 €
- Elaboration du Plan local d'urbanisme : 46 000 €
- Amélioration de l'éclairage public à Salins : 30 000 €
- Mise en accessibilité des bâtiments publics de Fontaine : 20 000 €



Focus sur les taxes locales

La Fusion de Salins-les-Thermes et Fontaine-le-Puits au 1^{er} janvier 2016 a eu une répercussion sur le taux communal des taxes locales. Explications.

En 2016, les taux des taxes locales (habitation, Foncier bâti et non bâti, cotisation Foncière des entreprises) étaient différents pour les anciennes communes de Salins-les-Thermes et de Fontaine-le-Puits. L'harmonisation étant obligatoire, il a été décidé, lors des discussions préalables à la Fusion, que ce lissage des taux s'effectuerait progressivement à compter de 2017, sur une durée de 13 ans.

Un taux cible à atteindre en 2029

Un taux moyen pondéré (le taux cible) a donc été voté. **Celui de la CFE (cotisation Foncière des entreprises) a été déclaré définitif à 20,37 %**, l'écart étant inférieur à 10% entre les deux communes déléguées.

Pour les trois autres taxes, le lissage du taux des taxes doit donc s'opérer sur 13 ans, pour arriver à un taux unique à l'échelle de toute la commune en 2029.

A savoir :

- **Taxe d'habitation : 9,70 %**
- **Taxe sur le Foncier bâti : 12,47 %**
- **Taxe sur le Foncier non bâti : 84,75 %**

Un lissage avec deux tendances

Pendant 13 ans, les taux de la taxe d'habitation, du Foncier bâti et du Foncier non bâti vont donc être modifiés avec un coefficient identique chaque année. Entre 2017 et 2029, les taux de Fontaine, plus bas que les taux cibles, vont donc augmenter de façon régulière chaque année. A l'inverse, ceux de Salins, plus haut que les taux cibles, vont baisser légèrement.

Des taux qui restent bas

Depuis 2016, les élus ont également décidé de ne pas modifier les taux, en dehors de l'évolution due au lissage.

A noter : la commune de Salins-Fontaine continue à garder les taux de taxes locales les plus bas de la communauté de communes Cœur de Tarentaise.

Lissage des taux de 2017 à 2029.
 Sous réserve d'ajustement par les services de l'Etat
 (en lien avec la modification annuelle des bases)
 ou d'une modification des taux cibles votée
 en conseil municipal avant 2029.

Année	Taxe d'habitation		Taxe sur le Foncier bâti		Taxe sur le Foncier non bâti	
	Salins	Fontaine	Salins	Fontaine	Salins	Fontaine
2017	9,92 %	7,58 %	14,14 %	6,83 %	106,01 %	74,04 %
2018	9,90 %	7,76 %	14,00 %	7,30 %	104,24 %	74,93 %
2019	9,88 %	7,93 %	13,86 %	7,77 %	102,47 %	75,82 %
2020	9,87 %	8,11 %	13,72 %	8,24 %	100,69 %	76,71 %
2021	9,85 %	8,29 %	13,58 %	8,71 %	98,92 %	77,61 %
2022	9,83 %	8,46 %	13,44 %	9,18 %	97,15 %	78,50 %
2023	9,81 %	8,64 %	13,30 %	9,65 %	95,38 %	79,39 %
2024	9,80 %	8,82 %	13,17 %	10,12 %	93,60 %	80,28 %
2025	9,78 %	9,00 %	13,03 %	10,59 %	91,83 %	81,17 %
2026	9,76 %	9,17 %	12,89 %	11,06 %	90,06 %	82,06 %
2027	9,74 %	9,35 %	12,75 %	11,53 %	88,29 %	82,96 %
2028	9,73 %	9,53 %	12,61 %	12,00 %	86,51 %	83,85 %
2029	9,70 %		12,47 %		84,75 %	

Les aides aux associations et aux jeunes

En 2018, ces subventions représenteront un investissement de près de 25 000 euros, sans compter les embauches des jobs d'été ! Un choix assumé de la municipalité, qui s'inscrit dans la continuité des actions entreprises sous les mandatures précédentes.

UN SACRÉ COUP DE POUCE AUX JEUNES

L'aide à la scolarité

Elle s'adresse aux lycéens et étudiants. Elle est versée annuellement après finalisation d'un dossier de demande. Les lycéens reçoivent 80€ d'aide, en échange de la participation à la journée d'action citoyenne, qui s'est déroulée cette année le 21 avril 2018.

Les étudiants reçoivent 350€ d'aide. En plus de la participation à la journée citoyenne, ils doivent une deuxième demi-journée d'action définie avec la mairie selon leur disponibilité.

En 2018, 16 lycéens et 23 étudiants se sont inscrits à cette bourse d'études. Ce qui représente un montant total de 8 050€, versés une fois que les actions sont réalisées.

Les jobs d'été

De juin à fin août, la mairie propose aux jeunes de Salins-Fontaine (à partir de 16 ans) de rejoindre l'équipe des services techniques durant 15 jours.

En 2017, onze jeunes en ont ainsi bénéficié, ce qui a représenté un coût (salaire net + charges patronales) de 10 100 euros.

Le dispositif est reconduit en 2018. Les candidatures étaient à déposer en mairie avant la fin avril.

LES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le 12 mars 2018, la commission des Finances a traité les demandes de subventions reçues tout au long de l'année de la part de diverses associations. Elle a décidé de privilégier les structures de la commune, ainsi que celles impliquant des enfants de la commune et qui ont fait une demande d'aide spécifique. Une somme de 50€ est généralement octroyée par enfant mineur adhérent d'une association sportive.

Pour 2018, 13 095€ ont donc été attribués et répartis entre 16 associations (voir tableau ci-dessous).

La coopérative scolaire de l'école du Roc dispose d'une subvention spécifique pour la gestion du transport scolaire. Le montant versé pour l'année civile est de 75€ par enfant (plus les assurances).

Dans l'enveloppe 2018 figurent également deux subventions exceptionnelles, pour Salins Animations (aide à l'équipement d'un barnum pour leurs manifestations) et l'Entente Sportive Tarentaise.

Taxes : le saviez-vous ? (suite de la page 4)

- Même si les taux locaux sont inchangés, il peut y avoir des évolutions d'une année sur l'autre sur vos avis d'imposition. Car ces taux s'appliquent sur des bases qui sont revalorisées tous les ans par le Parlement en loi de finances votée en fin d'année.
- En plus des taux communaux, vous êtes également redevable des taux intercommunaux et départementaux, qui figurent dans des colonnes distinctes de vos avis d'imposition, taux qui sont revus (hausse, baisse ou stabilité) tous les ans.
- L'Etat ayant désormais confié aux intercommunalités la compétence obligatoire de la Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (Gemapi), une nouvelle colonne (existante mais vide jusqu'à présent) va donc apparaître sur vos avis d'imposition. Cette nouvelle taxe Gemapi sera répartie sur les quatre taxes locales.

Coopérative scolaire (transport pour les sorties)	4 626 €
Entente Sportive Tarentaise (Football)	2 400 €
Salins Animations	2 000 €
Mission locale jeunes	1 249 €
Association des parents d'élèves (APE)	600 €
ASADAC	380 €
ADASTA Notre-Foyer	350 €
Athlétique sport Moutiers	350 €
ACCA (chasse)	250 €
Harmonie Moutiers	250 €
Tarentaise judo	200 €
USEP Tarentaise (Vallée des défis)	140 €
Croix-Rouge Française Moutiers	100 €
Restos du Cœur Moutiers	100 €
Les Amis des Cordeliers	50 €
Jeunes pompiers Moutiers	50 €
TOTAL	13 095 €



Le maire avec le maire-délégué de Fontaine et les sept adjoints, à l'issue du conseil municipal du 19 mars 2018.

Conseil municipal : les délégations de vos élus

Suite à des changements concernant les adjoints et leurs délégations depuis l'été dernier, voici le nouvel organigramme des 23 élus du conseil municipal de Salins-Fontaine.

Le maire

Maxime Silvestre

(Maire-délégué de Salins-les-Thermes)

Le maire-délégué

de Fontaine-le-Puits

Alain-Claude Cullet

Délégué à la Forêt de Fontaine-le-Puits et la régie électrique de Fontaine.

Les 7 adjoints

• **Françoise Crousaz**

Première adjointe, déléguée aux Finances, et, pour Salins, à l'état civil, au cimetière, à l'étranger et au recensement militaire.

• **Charles-Henri Delahaye**

Deuxième adjoint, délégué à l'urbanisme de Salins, à la publicité extérieure, aux Etablissements recevant du public (ERP) de Salins, au Foncier et au Schéma de cohérence territoriale (Scot).

• **Enimie Reumaux**

Troisième adjointe, déléguée à la communication, au tourisme, au développement économique et aux loisirs.

• **Jean-François Borlet**

Quatrième adjoint, délégué aux travaux, à la voirie, au Plan de prévention des risques, sécurisation et défense incendie, à la gestion du domaine public et privé communal et aux bâtiments publics, au contrôle périodique des installations communales.

• **Stéphane Portheault**

Cinquième adjoint, délégué aux budgets annexes et aux ressources humaines.

• **Geneviève Cattelain**

Sixième adjointe, déléguée pour Fontaine à l'urbanisme, aux ERP, à l'état civil, au cimetière, à l'étranger et au recensement militaire.

• **Sandrine Crey**

Septième adjointe, déléguée aux animations, à la culture et au patrimoine.

• **Raymonde Chevronnet**, déléguée au développement durable, à l'agriculture, au Scot, à l'environnement

• **Jessica Chavoutier**

• **Jean-Marc Coloman**

• **Didier Desumeur**, délégué aux affaires et personnel scolaires

• **Colette Guignonnet-Roustain**, déléguée à la réalisation d'un livre sur la commune

• **Pierre Labbé**

• **Jean-Yves Monneret**, délégué aux animations et aux nouvelles technologies

• **Claude Perrier**

• **Eric Sournac**

• **Dominique Thabuis**, déléguée au patrimoine

• **Sandrine Thubineau**, déléguée au budget

Les 14 conseillers municipaux

• **Pauline Bodin-Bouville**, déléguée aux affaires scolaires et périscolaires, et à la gestion du personnel scolaire

• **Pascal Bonnet**

• **Maryse Chavoutier**

Les quatre délégués de la commune à Cœur de Tarentaise

Suite à la démission de Maxime Silvestre de son siège de conseiller communautaire, Enimie Reumaux a été désignée ce printemps pour lui succéder. Les quatre représentants de la commune à la communauté de communes sont : **Geneviève Cattelain, Françoise Crousaz, Alain-Claude Cullet et Enimie Reumaux.**

Les mails évoluent...



Les adresses de messagerie électronique de la commune sont désormais toutes renommées et harmonisées en : **salinsFontaine.fr**

Pour contacter le secrétariat de la mairie, vous devez donc désormais écrire à : **mairie@salinsFontaine.fr**

Vous pouvez joindre chaque élu sous la forme : **prénom.nom@salinsFontaine.fr**

La mairie vous répond...

Compteurs Linky : la mairie pas décisionnaire

Des habitants ont demandé que la commune se prononce contre l'installation des compteurs Linky à Salins-Fontaine.

La commune rappelle qu'elle n'est pas propriétaire de ces compteurs Linky (qui dépendent d'Enedis), et qu'elle n'a aucun pouvoir de décision en la matière.

Dispositif des voisins vigilants

Autre demande : l'inscription de la commune au dispositif des «Voisins vigilants et solidaires», plateforme web communautaire permettant de mettre en relation les habitants d'un même quartier pour lutter contre les cambriolages. La démarche peut se faire à titre individuel directement sur leur site : www.voisinsvigilants.org

Vous souhaitez évoquer un sujet dans un prochain bulletin municipal : écrivez-nous à mairie@salinsFontaine.fr (en précisant « bulletin » en objet).

Avenir du bâtiment thermal : le comité consultatif s'est réuni

Le 21 mars s'est tenue la première réunion du comité consultatif sur l'avenir du bâtiment thermal (le « bâtiment des boues »), alors que son exploitation s'est arrêtée cette année, la SET (Société des établissements thermaux) ayant rapatrié cette activité à Brides-les-Bains.

A l'ordre du jour, le bilan de la rencontre entre les élus de Salins-Fontaine et Guillaume Briland, maire de Brides-les-Bains (commune propriétaire du bâtiment). « Nous n'avons pas la mainmise sur le Foncier, mais nous avons envie de faire avancer les choses, de travailler en concertation avec Brides et d'utiliser les marges de manœuvre à bon escient », résume Françoise Crousaz, première adjointe, qui pilote ce comité consultatif.

Un des paramètres à prendre en compte dans les futurs projets restant à construire est celui de la non-concurrence demandée par Brides concernant des activités liées au bien-être et au thermalisme. Pour le moment, les démarches et consultations se poursuivent, une des pistes de réflexion portant sur le rôle que pourra jouer la communauté de communes Cœur de Tarentaise, qui porte la compétence du développement économique sur le territoire.

Le point sur l'avancement du PLU

La mise en place d'un PLU (Plan local d'urbanisme), remplaçant du POS (Plan d'occupation des sols), connaît quatre paliers. La commune :

- 1- Prescrit son PLU (elle l'institue par délibération)
- 2- Elabore ensuite ce PLU (phase d'instruction)
- 3- Arrête son PLU (projet terminé et rendu public pour une phase légale de concertation)
- 4- Approuve son PLU (officialisation du fait qu'il va désormais s'appliquer).

A Salins-Fontaine, nous sommes activement dans le 2^e temps, et visons à atteindre le 3^e palier dans l'été.

Après les consultations sous différentes formes (réunions publiques ou plus ciblées, parcours des hameaux « en marchant », échanges par courriers postaux), un groupe de travail, aidé du cabinet d'études Pro and Co, se réunit tous les 15 jours pour parfaire le travail.

Il faut maintenant :

Etablir un règlement de zone

A ce jour, la première mouture du règlement de zone est terminée :

c'est le texte établi pour définir, dans chaque mini-zone du territoire, ce que l'on peut faire ou ne pas faire.

On retiendra simplement une simplification : au lieu des quatre zones différentes d'habitation existant traditionnellement dans les POS ou les premiers PLU, il n'y en aura plus que deux : Ua (zone d'habitation dense : centres, chef-lieu ou hameaux) et Ub (le reste).

Dresser le plan de zonage correspondant

Là aussi, un travail a été engagé pour définir des différentes zones (constructibles, à urbaniser, agricoles ou naturelles) et les éventuels secteurs particuliers (emplacements réservés pour la construction de futurs équipements publics).

Il reste plusieurs petits secteurs à « peaufiner », en vérifiant parcelle par parcelle, et les réunions de mise au point se poursuivront encore tout le mois de mai, et sans doute celui de juin.

Immobilier : une enquête pour cerner vos besoins

Attirer des jeunes couples, de nouvelles familles, pour continuer à faire vivre l'école et la commune, telle est l'ambition de la municipalité. Et l'élaboration en cours du Plan local d'urbanisme va permettre le développement de nouvelles opérations immobilières.

Deux zones d'aménagement programmé du futur PLU sont déjà connues, à Salins-les-Thermes, au niveau du chemin du Plan et de la rue Derrière le Château/immeuble Le Donjon, où un projet d'écoquartier est à l'étude.

Pour avancer sur ces opérations complexes, le conseil municipal a missionné l'EPFL (Etablissement public Foncier local) pour le conseiller, négocier le Foncier et apporter un portage financier et technique.

L'étape suivante vise à cibler les besoins des futurs arrivants grâce un questionnaire d'enquête (nombre de pièces, surface, prix, parking, etc.). Ces informations serviront ainsi à penser les projets de construction, pour répondre au mieux aux attentes. Le questionnaire est disponible sur demande en mairie.



Maxime Silvestre et Charles-Henri Delahaye sur le site du futur écoquartier.



Chef-lieu : les travaux ont repris !

Après une pause hivernale, les travaux de requalification et de sécurisation de la traversée du chef-lieu de Salins-Fontaine ont repris en avril. Jusqu'à cet été, un alternat de circulation par feu tricolore (manuel durant les heures de pointe) sera rétabli selon les besoins durant la semaine, pour permettre le bon déroulement du chantier sur la RD915, entre le stade de Foot et la sortie de Salins-les-Therms. Pas d'impact sur la circulation le soir et le week-end.

Les Frasses : les réseaux secs enfouis

Profitant des travaux de mise en souterrain de la ligne électrique 20 000 volts reliant Melphe à Brides-les-Bains réalisés par Enedis en 2017, la commune a initié une première tranche de travaux dans le but d'enfouir les réseaux électriques (basse tension et éclairage public) et téléphoniques du village.

Pour finaliser ce projet, une deuxième tranche de travaux débutera le 14 mai. Ceux-ci se dérouleront principalement sur la voirie communale située à l'aval du village et n'impacteront que très peu la RD 90d. Maître d'ouvrage de l'opération, le SDES (Syndicat départemental d'énergie de la Savoie) finance, à hauteur de 70%, les travaux liés à la basse tension et une partie de l'éclairage public. Une partie des réseaux téléphoniques est prise en charge par France Télécom.

La nouvelle vie de l'ancienne école du village

L'école de Fontaine-le-Puits a fermé ses portes il y a trente ans. Après avoir abrité la salle de classe, l'appartement de l'institutrice (ou instituteur), et même la mairie au sous-sol, la vieille bâtisse avait été transformée en deux appartements après 1988.

«En un quart de siècle, les locaux ont un peu vieilli. Il restait aussi quelques soucis d'isolation à régler, notamment pour le toit», indiquait Stéphane Portheault, adjoint au maire, lors de l'inauguration le 28 avril dernier. Depuis le mois de janvier, sept entreprises locales, coordonnées par le maître d'œuvre Jérôme Breia (ETC) ont ainsi contribué à redonner un coup de jeune au bâtiment. Les travaux, financés par la commune (74 000 euros), ont duré un peu plus de trois mois.

La visite des locaux rénovés a été l'occasion, pour les Fontanaises et Fontanais présents, de se remémorer un temps de leur histoire, que beaucoup ont commencé à écrire sur les bancs de cette petite école de village. Tels Geneviève Cattelain ou Marin Sollier, qui n'ont pas hésité à raconter quelques anecdotes de leur scolarité dans les années 1950.

Appartement à louer !

La rénovation a permis de remettre l'appartement du premier niveau en location (55m², deux chambres, cuisine équipée), ce qui fera un revenu de plus pour la commune. Tarif 405 €/mois, hors eau et électricité, avec un garage couvert. Disponible au 1^{er} juin. Infos en mairie.

Fin de la sécurisation de la Falaise du Roc

Le chantier de sécurisation de la Falaise surplombant la rue du colonel Duboin s'est achevé fin avril. «Les travaux actuels ont permis de finir de sécuriser la route, relativement fréquentée, au niveau de l'église», indique Jean-François Borlet, adjoint au maire en charge des travaux. La commune a investi pour cela 105 000 euros, coût financé à hauteur de 45% par l'Etat.

Le chantier, confié à l'entreprise spécialisée Avenir Protections, basée au Villard du Planay, avec une maîtrise d'œuvre du service RTM, a consisté, après le nettoyage de la Falaise, à installer 2000 m² de grillages de protection ainsi



que des écrans pare-blocs. Une mission classique pour ces travailleurs spécialisés, qui ont œuvré avec l'ONF (pour l'élagage des arbres en partie sommitale) et la société Blugeon (pour les héliportages du matériel).



Des ateliers écolo dans les classes

Fin mars, la classe de CP-CE1-CE2 a travaillé sur le compostage et le recyclage, avec leur enseignante, Catherine, et Blandine, animatrice tri et réduction des déchets de la communauté de communes.

Les enfants ont pu assister à trois ateliers différents : la fabrication d'une feuille de papier recyclé, la réalisation d'un porte-monnaie à partir d'une brique de lait ainsi que la fabrication d'un tawashi, une éponge à base de morceaux de chaussettes, pour effacer leur ardoise.

Catherine a également proposé de transformer des boîtes de feutres en un lombricomposteur. Les enfants y ont installé une population de lombrics et désormais, ils pourront apporter des déchets organiques de chez eux : épluchures, coquilles d'œuf... Et ainsi se rendre compte que les déchets se réduisent et se décomposent grâce au travail des lombrics.

Pour bien comprendre le principe du compostage, ils avaient auparavant découvert le site de compostage collectif installé à côté de la salle polyvalente de Salins.

À l'aide de boîtes loupes, ils ont pu capturer des petites bêtes pour les observer et trouver leur nom sur une clef de détermination. Le compost mûr tamisé servira à la classe de maternelle, qui va faire des plantations ce printemps.

Le coin des enfants

Un passeport du civisme à la rentrée

Ce sera la nouveauté de la rentrée de septembre, pour les écoliers de CE1, CE2, CM1 et CM2.

L'initiative, portée par la municipalité, a pour objectif de sensibiliser les enfants à la citoyenneté et au civisme, à travers une série d'actions ludiques à effectuer tout au long de l'année dans le cadre d'activités proposées par la mairie en périscolaire ou à effectuer en famille, en lien avec des partenaires intéressés (résidence Notre-Foyer, par exemple).

Un système de livret avec des fiches actions à valider sera mis en place. Nous vous le présenterons plus en détail lors d'un prochain bulletin municipal.

Le concours de dessin est lancé

Artistes en herbe, vous avez jusqu'au vendredi 1^{er} juin pour déposer en mairie ou à l'école vos œuvres (dessins, peintures ou collages) pour le prochain concours organisé sur le thème de l'eau.

Ouvert aux 3-12 ans, format maximum 24x32 cm. N'oubliez pas d'inscrire au dos du dessin le nom, prénom, âge et adresse de l'enfant.

La remise des prix se déroulera le vendredi 8 juin, à 18h30, en mairie.

Enfants nés en 2015

Les inscriptions pour l'entrée à l'école maternelle des enfants nés en 2015 sont ouvertes depuis le mois d'avril. Les parents doivent se rendre en mairie avec le livret de famille, le carnet de santé ainsi qu'un justificatif de domicile.

Une fois l'inscription faite, les parents doivent contacter l'école pour procéder à l'admission de leur enfant et rencontrer l'équipe enseignante.

Les parents d'élèves consultés

Suite aux différents changements d'organisation opérés à l'école de Salins-Fontaine depuis septembre, la mairie a souhaité connaître le ressenti des parents d'élèves. Après une réunion à l'école en janvier et un questionnaire auquel la moitié des familles de l'école a répondu ce printemps, il ressort que les parents sont globalement satisfaits du retour à quatre jours de classe et du changement d'horaires effectué (8h30-12h et 13h30-16h).

Parmi les remarques remontant fréquemment, la suppression de la garderie du midi posait un problème à plusieurs parents. **Le dispositif a été revu, et un service de garderie entre 12h et 12h15 est de nouveau opérationnel depuis le jeudi 3 mai.**

La garderie gratuite mise en place le mercredi matin est réellement utile à très peu de familles (deux actuellement). Elle sera néanmoins maintenue jusqu'à l'été, la question se posant de sa suppression à la rentrée de septembre.

Concernant la cantine, le nouveau prestataire pour la fourniture des repas (Coralys), ainsi que l'organisation mise en place à la suite du départ en retraite d'un agent, font l'unanimité auprès des familles qui se sont exprimées.

Le manque de souplesse des inscriptions à la cantine a été évoqué plusieurs fois par les parents. Le comité affaires scolaires du 30 avril a décidé la mise en place d'un système d'inscription par internet, permettant aussi de réduire les délais d'inscription. Il devrait être opérationnel à la rentrée de septembre. Les modalités sont à l'étude.



◀ 30 mars

Tournage d'un clip de danse avec 17 collégiennes de Jean-Rostand, dans l'ancienne piscine du grand bâtiment des thermes.



1^{er} mars ▲

Avec les artistes de Velbo Loisirs (Le Bois), lors du vernissage de l'exposition en mairie.



31 mars ▲

La chasse aux œufs a rassemblé une quinzaine d'enfants cette année, et les paniers ont été bien garnis !



23 mars ▼

Les Zygomatiks de La Bathie ont conquis les 80 spectateurs de la salle polyvalente avec leur comédie « Ne m'appelle plus chérie, chéri » !



19 avril ▲

Préparation du nouveau parterre de fleurs devant la mairie.



21 avril ▲

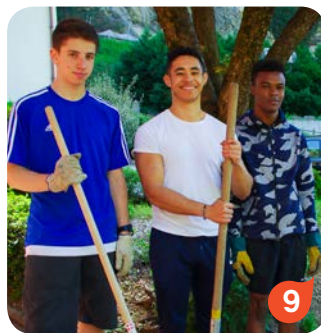
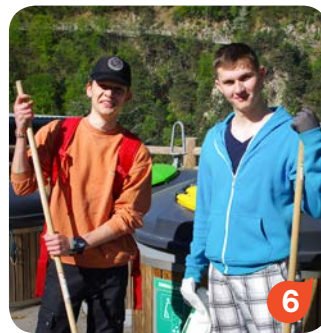
L'ensemble des participants à la journée de l'environnement.

Retour en images sur la journée citoyenne

Samedi 21 avril, les lycéens et étudiants qui bénéficient d'une aide à la scolarité avaient rendez-vous pour la journée citoyenne. Une quinzaine d'élus, habitants, chasseurs et agent de l'ONF ont également participé à cette journée ouverte à tous pour embellir la commune. On espère vous retrouver encore plus nombreux en 2019 !

En images

11



1 Lucie et Jayson, aux Frasses. **2** Charlène et Morgane, route de Melphe. **3** Clément et Maxime, à la salle des Pêches. **4** Anaëlle et Pauline, devant l'école. **5** Amaya et Colette, route de la Combe. **6** Mathis et Victor, Cité de Champoulet. **7** Moana et Tea, avenue du Grand Champ. **8** L'équipe rue du colonel Duboin, avec Emma et Michèle, Marine et Françoise. **9** Jérémy, Alexis et Mohamed, devant la mairie. **10** Gautier, sur les chemins de la Forêt du Grand Chêne. **11** Jean-François et Jean-Christophe, devant le club de tennis. **12** Maïtena et Cheyenne, devant l'église. **13** Valentin et Luka, sur le terrain multisport.



Mairie : la prochaine expo dédiée à l'histoire thermique

Alors que les peintures des artistes de l'association Velbo Loisirs de Le Bois sont visibles jusqu'à la fin mai en mairie, une équipe de plusieurs élus prépare actuellement la prochaine exposition. Le thème retenu portera sur l'histoire thermique de Salins-les-Thermes, alors que la fermeture du bâtiment des boues est effective depuis cette année. Sont prévus plusieurs panneaux mêlant textes et photos anciennes et actuelles autour de la vie du thermalisme au chef-lieu depuis le XIX^e siècle jusqu'à aujourd'hui.

Le vernissage aura lieu le vendredi 8 juin, à 18h30, en mairie. Ce moment sera également l'occasion de remettre le prix du concours de dessins organisé cette année autour de l'eau, à destination des 3-12 ans (lire en page 9).

Un bal disco le 1^{er} juin !

Les danseurs de la Compagnie Contrepoint invitent les spectateurs à sortir pantalons pattes d'éph' et paillettes, pour ce bal participatif et festif. Ils les initieront à des danses endiablées tout au long de la soirée, où chacun pourra se glisser dans la peau d'une Claudette ou d'un John Travolta d'un soir.

Initiative dans le cadre du projet culturel de la communauté de communes Cœur de Tarentaise, soutenu par la DRAC Auvergne Rhône-Alpes et en partenariat avec le Dôme Théâtre.



Vendredi 1^{er} juin à 20h30, salle polyvalente de Salins-Fontaine. Gratuit sur réservation au 04 79 10 44 80 ou au 04 79 04 29 05.

Agenda

(sous réserve de modifications)

MAI

- Jusqu'à la fin du mois, exposition de peinture de Velbo Loisirs en mairie
- Le 21 : lundi de Pentecôte, les services de la mairie sont fermés

JUIN

- Le 1^{er} : à 20h30, salle polyvalente, « Bal Disco »
- Le 8 : à 18h30 en mairie, remise des prix du concours de dessins et vernissage de l'exposition sur les thermes
- Le 10 : vente de pain et pizzas cuits dans le Four communal de Champoulet-Village (Salins Animations).
- Le 11 : à 19h, conseil municipal
- Le 15 : à 20h30, devant la mairie, concert de l'harmonie de Moûtiers
- Le 23 : corvée et repas de Fontaine
- Du 18 au 30 juin, Fermeture de la mairie-déléguée de Fontaine

JUILLET

- Le 7 : visite guidée aux Frasses
- Le 21 ou 28 (à confirmer) : visite balade guidée à Fontaine

AOÛT

- Le 3 : messe aux Frasses suivie d'un apéritif
- Le 18 : visite guidée à Salins-les-Thermes
- Le 24 : à 20h, concert de musique classique, par l'association Musiques originales de la Grande Europe, à l'église de Salins. Entrée libre.

Potagers communaux recherchent nouveaux jardiniers !

Deux parcelles de jardins communaux au-dessus de l'école sont disponibles. C'est ouvert aux habitants de Salins-Fontaine et le prêt de la parcelle est gratuit, en échange de l'organisation collective de la soupe des jardiniers de l'automne. Infos en mairie.

Affouage à Fontaine : inscriptions

Les inscriptions pour le bois d'affouage seront prises jusqu'au 31 mai. Il est rappelé que le bois est strictement réservé aux résidences principales sur Fontaine-le-Puits pour chauffage personnel, et que la participation à la journée de l'environnement et de l'affouage du 23 juin est obligatoire pour les personnes inscrites.

Repas de la corvée à Fontaine

Pour faciliter l'organisation du 23 juin et bien adapter les quantités au nombre de participants, la municipalité souhaite désormais que le repas se fasse sur inscription. L'information sera diffusée aux habitants prochainement.